

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES NON PERMANENTS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJET SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PLACÉE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DANS LE SECTEUR DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret n°2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de M. Stéphane HAUSSOULIER à la présidence de cette assemblée ;

Vu l'arrêté du 31 août 2022 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2022 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence du Département ;

Vu l'avis d'appel à projets pour la création d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ASE dans le Département de la Somme en date du 3 août 2023 ;

Vu les désignations du Président du Conseil départemental ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée auprès du Président du Conseil départemental de la Somme est complétée, dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ASE dans le Département de la Somme en date du 3 août 2023 conformément à l'article et R. 313-1-III-2° à 4°, par des membres ayant voix consultative, ainsi qu'il suit :

MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Représentants	Nombre	Titulaires	Suppléants
Personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de la protection de l'enfance	2	Odile DESQUIRET Directrice Abbaye de Valloires Céline HARENT Directrice France Terre d'Asile	Elodie LERMA Cheffe de service Abbaye de Valloires Emilie DERCHE Cheffe de service France Terre d'Asile
Représentants d'usagers concernés par l'appel à projet concerné	1	Steven POLET ADEPAPE	
Agents des services techniques, comptables ou financiers des services du Département désignés en qualité d'expert	3	Myriam BENZERFA Cheffe de service accueil en établissement Conseil départemental Catherine HUETTE Médecin responsable du pôle de PMI Conseil départemental Jeanne-Marie PASQUIER Cheffe de projet du pôle prévention Conseil départemental	Philippe COCHER Coordonnateur de la maîtrise de la qualité de l'accueil en établissements pour enfants Conseil départemental Sophie DUMENIL Médecin référent de la protection de l'enfance Conseil départemental Muriel LAINÉ Chargée d'études Observatoire départemental de la protection de l'enfance Conseil départemental

Article 2 : le mandat des membres désignés à l'article 1^{er} vaut spécialement dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ASE dans le Département de la Somme en date du 3 août 2023.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 080-228000014-20240214-20240214_MNP_CI-AU



Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa date de publication et de mise en ligne, soit d'un recours administratif devant le Président du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet www.somme.fr.

Fait à Amiens, le **14 FEV. 2024**

Le Président du Conseil départemental
de la Somme

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Haussoulier'.

Stéphane HAUSSOULIER